

Communiqué de presse

SANOFI PRECIPITE FAMAR LYON EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

A travers le monde, les plus grands laboratoires pharmaceutiques se mobilisent pour trouver un vaccin contre le COVID-19. Derrière cet enjeu sanitaire sans précédent se cache aussi la course à celui qui sortira en premier le vaccin pour un marché de plusieurs milliards de dollars.

Ces industriels de la santé, dont SANOFI, client historique, bien que satisfait des efforts portés par les salariés de FAMAR LYON tout au long de la procédure judiciaire, ont décidé de stopper toutes commandes après le mois de juillet 2020, alors que notre portefeuille produits compte des Médicaments d'Intérêt Thérapeutique Majeur (TERALITHE, GARDENAL, NOTEZINE, DISULONE, GLUCOPHAGE, CONCOR...) ou encore pouvant faire l'objet d'études cliniques pour combattre le COVID-19 (CHLOROQUINE, LARGACTIL).

SANOFI, qui vient de verser 4 milliards € de dividendes à ses actionnaires, n'a pas la volonté de s'inscrire plus longtemps sur le site de St Genis Laval. À la polémique suscitée la semaine dernière sur l'accès prioritaire au vaccin développé par **SANOFI** aux Etats Unis, **s'ajoute la volonté de faire disparaître du territoire une usine de production pharmaceutique et ses 250 emplois.**

Le communiqué officiel de l'Elysée du 18 mai 2020 met en avant une intention du couple franco-allemand de « **renforcer la souveraineté sanitaire stratégique** » de l'Europe afin de réduire notre dépendance vis-à-vis de la Chine, de l'Inde et des Etats Unis.

La mise en place de stocks stratégiques de produits pharmaceutiques est suspendue au développement des capacités de production. C'est la raison pour laquelle l'Etat doit intervenir pour imposer à minima le maintien de l'outil de production déjà existant. **Placer l'usine de FAMAR LYON au cœur d'un futur pôle public du médicament pour garantir un système de santé indépendant devient incontournable.**

Les pouvoirs publics doivent endosser cette responsabilité sans attendre car notre temps est compté. Le risque de voir disparaître du tissu industriel l'usine de St Genis Laval n'a jamais été aussi important. Le non renouvellement des productions actuelles se traduira par une liquidation judiciaire à la faveur d'un probable projet d'investisseurs immobiliers.

La date limite des offres de reprise fixée au 25 mai 2020 devrait conduire à une audience du Tribunal de Commerce de Paris dans la dernière quinzaine du mois de juin, l'arrêt des productions étant programmé le 10 juillet 2020.

**Les salariés de FAMAR LYON luttent pour l'intérêt général.
Il est urgent que le gouvernement intervienne auprès de SANOFI pour qu'il s'engage à maintenir et développer nos activités pour satisfaire les intérêts de santé publique**